



Mandature 2020 – 2026

## Procès-Verbal de séance

# COMITE SYNDICAL N°21-2024

du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame Catherine LOTTE, Présidente, le Comité Syndical du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil dans les locaux de la Communauté de Communes de l'Arbresle.

Date de convocation : 11 mars 2024

Nombre de membres :

En exercice : 19 Titulaires & 19 Suppléants

Présents ou représentés : 17

Votants : 17

Le quorum est atteint.

Présents ou représentés :

BERGER Karine, BLANCHARD Didier (pouvoir donné à LOTTE Catherine), BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, CHAVEROT Franck, DE SAINT JEAN Christine (pouvoir donnée à DUBESSY Gilles), ESTIENNE Nathalie, FOREST Karine, GALLET Christian, GARNIER Philippe (représenté par VENET Michel), GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTISSIER Isabelle, LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis (pouvoir donné à GONIN Bertrand), PERRET Jean-Yves, REVELLIN-CLERC Raymond.

Isabelle LOTISSIER a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ◆ **Approbation du compte administratif 2023**
- ◆ **Approbation du compte de gestion 2023**
- ◆ **Affectation du compte de résultat 2023**
- ◆ **Budget primitif 2024**
- ◆ **Questions Diverses :**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2024**

*Madame la Présidente demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal du Comité Syndical du 29 janvier 2024. Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

## **DELIBERATION N°DELSYRIBT-28/24BUD – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - APPROBATION**

Madame La Présidente invite les membres du comité syndical à voter le compte administratif du syndicat afférent à l'exercice 2023, compte dressé par Madame LOTTE Catherine, Présidente du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine lors dudit exercice.

A cet effet, Monsieur GONIN Bertrand donne lecture à l'assemblée du compte administratif, présente le budget primitif de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives et décisions modificatives qui s'y rattachent, puis donne connaissance de la balance générale qui se présente ainsi qu'il suit :

### **Section de fonctionnement**

Titres de recette émis en 2023	:	2 138 732,69 euros
Déficit de fin de clôture 2022 après affectation	:	42 366,29 euros
Mandats émis en 2023	:	904 034,24 euros
Total des dépenses	:	946 400,53 euros
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>:</b>	<b>1 192 332,16 euros</b>

### **Section d'investissement**

Excédent de fin de clôture 2022 après affectation	:	647 803,19 euros
Titres de recette émis en 2023	:	3 131 227,82 euros
Total des recettes	:	3 779 031,01 euros
Mandats émis en 2023	:	3 935 619,64 euros
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>:</b>	<b>- 156 588,63 euros</b>

<b>Résultat restes à réaliser</b>	<b>:</b>	<b>- 8 000,00 euros</b>
Restes à réaliser en recettes	:	230 000,00 euros
Restes à réaliser en dépenses	:	238 000,00 euros

**Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, sous la présidence du doyen d'âge, Madame Catherine LOTTE Présidente du Syndicat ne prenant pas part au vote :**

- ✓ APPROUVE le Compte administratif du syndicat – exercice 2023 tels que présenté ci-dessus,
- ✓ RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
- ✓ ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

## **DELIBERATION N°DELSYRIBT-29/24BUD – COMPTE DE GESTION 2023 - APPROBATION**

LE COMITE SYNDICAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- ✓ **DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

#### **DELIBERATION N°DELSYRIBT-30/24BUD – AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - APPROBATION**

Le comité syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ce même jour,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de	:	1 234 698,45 euros
• Un déficit reporté de	:	42 366,29 euros
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>:</b>	<b>1 192 332,16 euros</b>

• Un déficit d'investissement de	:	804 391,82 euros
• Un excédent reporté de :		647 803,19 euros
• Un déficit des restes à réaliser de	:	8 000,00 euros
<b>Soit un déficit d'investissement cumulé de</b>	<b>:</b>	<b>164 588,63 euros</b>

Le besoin de financement est de 164 588,63 €, il est proposé à l'assemblée d'affecter la somme de 1 027 743,53 euros au compte R002 (recettes de fonctionnement), la somme de 164 588,63 euros au compte R1068 (recettes d'investissement) et la somme de 156 588,63 euros au compte D001 (dépenses d'investissement).

**Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- ✓ **DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 :	EXCEDENT	<b>1 192 332,16 euros</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE	(1068)	<b>164 588,63 euros</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT	(002) EXCEDENT	<b>1 027 743,53 euros</b>

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DEFICIT **156 588,63 euros**

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits \_\_\_\_\_

### **DELIBERATION N°DELSYRIBT-31/24BUD – VOTE DU BUDGET 2024- APPROBATION**

Il est présenté à l'assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 résultant du débat d'orientation budgétaire du 29 janvier 2024 et des travaux du Bureau du 15 janvier 2024 et du 4 mars 2024.

Outre les charges de fonctionnement classiques, le budget 2024 prend en compte les actions inscrites au PAPI, au contrat de bassin et au PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) qui sera prochainement officialisé. Ces actions se retrouvent tant en fonctionnement (études, actions de sensibilisation, entretien ripisylve, travaux d'aménagement de seuils) qu'en investissement (travaux de restauration écologique, restauration de la ripisylve, travaux de mise aux normes environnementale des retenues d'irrigation...).

Ce budget est équilibré en dépenses et recettes tant en fonctionnement pour 2 061 674,74€ qu'en investissement pour 1 887 187,52 €.

- **Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 061 674,74 euros**
- **Section d'investissement en dépenses et en recettes : 1 887 187,52 euros**

(Comprenant des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 238 000,00 € et des restes à réaliser en recettes pour un montant de 230 000,00 €);

D'où il ressort un total des deux sections de **3 948 862,26 euros**.

**Le Comité Syndical, après avoir oui l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- ✓ **DECIDE à l'unanimité d'adopter le budget primitif du Syndicat relatif à l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus.**

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits \_\_\_\_\_

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.



## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

**Délibération n°DELSYRIBT - 28/24BUD**

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes**, les membres du Comité Syndical de Rivières Brévenne-Turdine, dûment convoqués le onze mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Madame Catherine LOTTE, au siège du SYRIBT.

Nombre de membres en exercice :	19 Titulaires, 19 suppléants
Nombre de membres présents ou représentés :	17
<b>Nombre de votants :</b>	<b>17</b>

### Membres titulaires – présents ou représentés

**BERGER Karine, BLANCHARD Didier (pouvoir donné à LOTTE Catherine), BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, CHAVEROT Franck, DE SAINT JEAN Christine (pouvoir donnée à DUBESSY Gilles), ESTIENNE Nathalie, FOREST Karine, GALLET Christian, GARNIER Philippe (représenté par VENET Michel), GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTISSIER Isabelle, LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis (pouvoir donné à GONIN Bertrand), PERRET Jean-Yves, REVELLIN-CLERC Raymond.**

### Membres suppléants - présents

VENET Michel (suppléant représentant GARNIER Philippe).

Secrétaire de séance : **LOTISSIER Isabelle**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

---

### Objet : BUDGET-FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

---

Madame La Présidente invite les membres du comité syndical à voter le compte administratif du syndicat afférent à l'exercice 2023, compte dressé par Madame LOTTE Catherine, Présidente du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine lors dudit exercice.

A cet effet, Monsieur GONIN Bertrand donne lecture à l'assemblée du compte administratif, présente le budget primitif de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives et décisions modificatives qui s'y rattachent, puis donne connaissance de la balance générale qui se présente ainsi qu'il suit :

#### Section de fonctionnement

Titres de recette émis en 2023	:	2 138 732,69 euros
Déficit de fin de clôture 2022 après affectation	:	42 366,29 euros
Mandats émis en 2023	:	904 034,24 euros
Total des dépenses	:	946 400,53 euros
 <b>Résultat de clôture 2023</b>	 :	 <b>1 192 332,16 euros</b>

**Section d'investissement**

<i>Excédent de fin de clôture 2022 après affectation</i>	:	647 803,19 euros
Titres de recette émis en 2023	:	<u>3 131 227,82 euros</u>
Total des recettes	:	3 779 031,01 euros
Mandats émis en 2023	:	<u>3 935 619,64 euros</u>
<b>Résultat de clôture 2023</b>	:	<b>- 156 588,63 euros</b>

<b><i>Résultat restes à réaliser</i></b>	:	<b>- 8 000,00 euros</b>
Restes à réaliser en recettes	:	230 000,00 euros
Restes à réaliser en dépenses	:	238 000,00 euros

**Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, sous la présidence du doyen d'âge, Madame Catherine LOTTE Présidente du Syndicat ne prenant pas part au vote :**

- ✓ APPROUVE le Compte administratif du syndicat – exercice 2023 tels que présenté ci-dessus,
- ✓ RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
- ✓ ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Catherine LOTTE – PRESIDENTE DU SYRIBT

Pour extrait certifié conforme



## **DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024**

**Délibération n°DELSYRIBT - 29/24BUD**

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes**, les membres du Comité Syndical de Rivières Brévenne-Turdine, dûment convoqués le onze mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Madame Catherine LOTTE, au siège du SYRIBT.

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	<i>19 Titulaires, 19 suppléants</i>
<i>Nombre de membres présents ou représentés :</i>	<i>17</i>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>17</b>

### **Membres titulaires – présents ou représentés**

**BERGER Karine, BLANCHARD Didier (pouvoir donné à LOTTE Catherine), BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, CHAVEROT Franck, DE SAINT JEAN Christine (pouvoir donnée à DUBESSY Gilles), ESTIENNE Nathalie, FOREST Karine, GALLET Christian, GARNIER Philippe (représenté par VENET Michel), GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTISSIER Isabelle, LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis (pouvoir donné à GONIN Bertrand), PERRET Jean-Yves, REVELLIN-CLERC Raymond.**

### **Membres suppléants - présents**

VENET Michel (suppléant représentant GARNIER Philippe).

**Secrétaire de séance : LOTISSIER Isabelle**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

---

### **Objet : BUDGET-FINANCES – COMPTE DE GESTION 2023**

---

LE COMITE SYNDICAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- ✓ **DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Catherine LOTTE – PRESIDENTE DU SYRIBT

Pour extrait certifié conforme



## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024

**Délibération n°DELSYRIBT - 30/24BUD**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes, les membres du Comité Syndical de Rivières Brévenne-Turdine, dûment convoqués le onze mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Madame Catherine LOTTE, au siège du SYRIBT.

Nombre de membres en exercice :	19 Titulaires, 19 suppléants
Nombre de membres présents ou représentés :	17
<b>Nombre de votants :</b>	<b>17</b>

### Membres titulaires – présents ou représentés

BERGER Karine, BLANCHARD Didier (pouvoir donné à LOTTE Catherine), BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, CHAVEROT Franck, DE SAINT JEAN Christine (pouvoir donnée à DUBESSY Gilles), ESTIENNE Nathalie, FOREST Karine, GALLET Christian, GARNIER Philippe (représenté par VENET Michel), GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTISSIER Isabelle, LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis (pouvoir donné à GONIN Bertrand), PERRET Jean-Yves, REVELLIN-CLERC Raymond.

### Membres suppléants - présents

VENET Michel (suppléant représentant GARNIER Philippe).

Secrétaire de séance : **LOTISSIER Isabelle**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

---

### Objet : BUDGET-FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

---

Le comité syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ce même jour,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

	• Un excédent de fonctionnement de	:	1 234 698,45 euros
	• Un déficit reporté de	:	42 366,29 euros
	<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>:</b>	<b>1 192 332,16 euros</b>
	• Un déficit d'investissement de	:	804 391,82 euros
	• Un excédent reporté de	:	647 803,19 euros
	• Un déficit des restes à réaliser de	:	8 000,00 euros
	<b>Soit un déficit d'investissement cumulé de</b>	<b>:</b>	<b>164 588,63 euros</b>

Le besoin de financement est de 164 588,63 €, il est proposé à l'assemblée d'affecter la somme de 1 027 743,53 euros au compte R002 (recettes de fonctionnement), la somme de 164 588,63 euros au compte R1068 (recettes d'investissement) et la somme de 156 588,63 euros au compte D001 (dépenses d'investissement).

**Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

✓ **DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 :	EXCEDENT	<b>1 192 332,16 euros</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE	(1068)	<b>164 588,63 euros</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT	(002) EXCEDENT	<b>1 027 743,53 euros</b>
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	(001) DEFICIT	<b>156 588,63 euros</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Catherine LOTTE – PRESIDENTE DU SYRIBT

Pour extrait certifié conforme



## **DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2024**

**Délibération n°DELSYRIBT - 31/24BUD**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes, les membres du Comité Syndical de Rivières Brévenne-Turdine, dûment convoqués le onze mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Madame Catherine LOTTE, au siège du SYRIBT.

Nombre de membres en exercice : 19 Titulaires, 19 suppléants  
 Nombre de membres présents ou représentés : 17  
 Nombre de votants : 17

### **Membres titulaires – présents ou représentés**

**BERGER Karine, BLANCHARD Didier (pouvoir donné à LOTTE Catherine), BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, CHAVEROT Franck, DE SAINT JEAN Christine (pouvoir donnée à DUBESSY Gilles), ESTIENNE Nathalie, FOREST Karine, GALLET Christian, GARNIER Philippe (représenté par VENET Michel), GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTISSIER Isabelle, LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis (pouvoir donné à GONIN Bertrand), PERRET Jean-Yves, REVELLIN-CLERC Raymond.**

### **Membres suppléants - présents**

VENET Michel (suppléant représentant GARNIER Philippe).

**Secrétaire de séance : LOTISSIER Isabelle**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### **Objet : BUDGET-FINANCES – VOTE DU BUDGET 2024**

Il est présenté à l'assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 résultant du débat d'orientation budgétaire du 29 janvier 2024 et des travaux du Bureau du 15 janvier 2024 et du 4 mars 2024.

Outre les charges de fonctionnement classiques, le budget 2024 prend en compte les actions inscrites au PAPI, au contrat de bassin et au PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) qui sera prochainement officialisé. Ces actions se retrouvent tant en fonctionnement (études, actions de sensibilisation, entretien ripisylve, travaux d'aménagement de seuils) qu'en investissement (travaux de restauration écologique, restauration de la ripisylve, travaux de mise aux normes environnementale des retenues d'irrigation...).

Ce budget est équilibré en dépenses et recettes tant en fonctionnement pour 2 061 674,74€ qu'en investissement pour 1 887 187,52 €.

- **Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 061 674,74 Euros**
- **Section d'investissement en dépenses et en recettes : 1 887 187,52 Euros**

(Comprenant des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 238 000,00 € et des restes à réaliser en recettes pour un montant de 230 000,00 €);

D'où il ressort un total des deux sections de **3 948 862,26 Euros**.

**Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- ✓ **DECIDE à l'unanimité d'adopter le budget primitif du Syndicat relatif à l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Catherine LOTTE – PRESIDENTE DU SYRIBT

Pour extrait certifié conforme

# COMITE SYNDICAL N°21-2024

## du 25 mars 2024

### N° ordre des délibérations :

1. DELSYRIBT-28/24BUD – BUDGET-FINANCES– COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - APPROBATION
2. DELSYRIBT-29/24BUD – BUDGET-FINANCES– COMPTE DE GESTION 2023 – APPROBATION
3. DELSYRIBT-30/24BUD – BUDGET-FINANCES– AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - APPROBATION
4. DELSYRIBT-31/24BUD – BUDGET-FINANCES– VOTE DU BUDGET 2024 - APPROBATION

### Liste des membres présents ou représentés:

**BERGER Karine, BLANCHARD Didier (pouvoir donné à LOTTE Catherine), BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, CHAVEROT Franck, DE SAINT JEAN Christine (pouvoir donnée à DUBESSY Gilles), ESTIENNE Nathalie, FOREST Karine, GALLET Christian, GARNIER Philippe (représenté par VENET Michel), GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTISSIER Isabelle, LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis (pouvoir donné à GONIN Bertrand), PERRET Jean-Yves, REVELLIN-CLERC Raymond.**

La secrétaire de séance

**Isabelle LOTISSIER**

La Présidente

**Catherine LOTTE**